

Compte-rendu du Conseil d'école du 7 novembre 2013

Participants :

- Les enseignantes
- Pour la Mairie : Michel Bonin, Annie Saulnier
- Parents délégués : Amélie Clément, Claire Granat, Benoît Gonon, Alexandre Robin, Frédérique Rivas

➤ Effectifs pour l'année 2013-2014

- Classe 1 (PS de Céline) : 26
- Classe 2 (PS/MS de Véronique) : 25
- Classe 3 (MS de Pascale) : 28
- Classe 4 (GS de Sabine) : 27
- Classe 5 (GS de Marie-Laure et Catherine) : 28

Un grand nombre d'enfants va quitter l'école à la fin de l'année pour entrer en CP.

La 5^{ème} classe pourrait être menacée si le nombre d'enfants entrant à la rentrée 2014 était insuffisant, le seuil critique étant de 128 enfants.

La Directrice et la Mairie se concertent pour déterminer les effectifs prévisionnels en décembre ou janvier.

➤ Règlement intérieur

Le règlement intérieur est reconduit sans modification.

➤ Projets d'école

★ Sorties

- Une sortie a déjà été réalisée avec chaque classe dans le cadre de la semaine du goût : au Grand Séchoir pour les classes 1 et 2 et au Couvent des Carmes pour les classes 3, 4 et 5.

La prestation a été jugée très satisfaisante pour le Grand Séchoir, plus décevante pour le Couvent des Carmes.

- Une autre sortie est prévue en 2014 :

- Classe 1 : Château de l'Arthaudière à Saint-Bonnet de Chavagne en mai ou juin
- Classe 2 : Moulin Guitare à la Bâtie Divisin le 24 mars
- Classe 3 : Grenoble (Casemate couplée à un autre musée)
- Classes 4 et 5 : classe de découverte à Autrans du 10 au 13 juin sur le thème de la préhistoire ; une observation des étoiles est également prévue avec l'intervenant du planétarium qui sera venu à l'école en avril

A propos de la participation financière demandée aux parents pour les sorties, la Directrice souhaite réagir à une remarque d'un parent qui s'étonnait qu'une participation de 3 € soit demandée dès le début de l'année pour la sortie au Grand Séchoir ou au Couvent des Carmes et nous explique que :

- Le coût de ces sorties est de 5 € par enfant, auquel s'ajoute le coût des cars (338 €) : la participation demandée aux parents est donc inférieure à la moitié du coût total.

- La coopérative scolaire, pour laquelle 12 € par enfant sont demandés en début d'année, a vocation à financer l'achat de livres et de matériel spécifique pour les activités manuelles effectuées en classe (par exemple pour la confection des cadeaux de fête des pères ou des mères) et ne peut prendre en charge la totalité des coûts des sorties.

- L'école ne demande une participation aux parents que pour les sorties et non pour les interventions réalisées dans l'enceinte de l'école.
- Les parents ayant des difficultés à acquitter la participation demandée sont invités à se rapprocher des enseignantes.

★ Autres projets :

- Travail sur le lombricompostage pour les classes 1, 3 et 4
- Jardin pédagogique pour toutes les classes
- Partenariat avec deux agriculteurs :
 - la Ferme de Galerne, sur le thème des chèvres et du fromage
 - la Ferme du Pré Borel, sur le thème des légumesIl y aura d'abord une intervention à l'école puis les enfants seront reçus à la ferme au printemps.
- 2 séances à la ludothèque pour chaque classe
Les enseignantes regrettent que la ludothèque ne dispose que d'une journée pour accueillir les classes, ce qui a conduit à limiter le nombre de séances de 3 à 2 par classe. Elles souhaiteraient pouvoir bénéficier à nouveau d'une 3^{ème} séance pour profiter pleinement des possibilités de la ludothèque.
- Séance de cinéma les 13 et 16 décembre
- Intervention du Pays Voironnais sur le tri des déchets
- Installation d'un planétarium mobile à l'école le 23 avril
- Spectacle de fin d'année

➤ Travaux / Matériel

- Sabine demande si les rideaux prévus au budget 2013 pour sa classe vont bien être achetés, et si elle va pouvoir les choisir. La Directrice va relancer l'agent en charge des travaux.
- Un nouvel ordinateur a été installé dans la salle des maîtres, et deux autres devraient équiper des classes.
Les enseignantes font part de leurs difficultés avec les ordinateurs actuellement installés, à savoir leur lenteur, le fait qu'ils ne soient pas en réseau et qu'ils ne disposent pas de traitement de texte.
Un vidéo-projecteur a été budgété pour 2013 mais n'a toujours pas été fourni.
- Le coût de la réfection du toit s'élèverait à 400.000 €. Ces travaux doivent être mis au budget qui sera voté en février 2014, pour une réalisation pendant l'été 2014. Les enseignantes signalent les problèmes d'humidité dans les classes, qui se traduisent par des coulées d'eau le long des murs, mais aussi par une augmentation des réactions asthmatiques.
- Les enseignantes réclament toujours la réalisation de chemins d'accès aux jeux à travers les pelouses. Elles ont matérialisé ces chemins à l'aide de tapis mais ceux-ci deviennent glissants avec les intempéries.
Le nettoyage et le traitement du sol souple autour du toboggan est également demandé afin que celui-ci ne soit plus glissant.

- Le jardin pédagogique a été dégradé lors d'une intrusion en septembre, lors de laquelle des plaques d'égout ont également été retirées, ce qui aurait pu causer des accidents sérieux.
La Mairie a fourni à la gendarmerie une clé permettant d'accéder à la cour pour effectuer des rondes.
- Les parents délégués signalent l'absence du policier municipal qui avait été annoncé, de sorte que l'entrée et la sortie de l'école ne sont pas sécurisées.
La Mairie répond qu'il n'y a que 2 policiers municipaux pour 3 écoles et que les 2 autres écoles nécessitent leur présence.
Les parents délégués et les enseignantes insistent sur le caractère dangereux de la traversée, surtout lorsque le car est garé ou que des véhicules stationnent devant l'école à des emplacements non prévus à cet effet.
La Mairie signale que l'emplacement du car va être installé sur le petit parking situé en contrebas de l'entrée de l'école ; les enfants pourront y accéder par un portillon spécifique, ce qui sécurisera la montée et la descente du car.
- Les parents délégués signalent que la haie de la résidence SDH située en face de l'école empiète significativement sur le trottoir qui est déjà étroit.
Il semble que la haie ait été taillée pendant les vacances de la Toussaint mais il subsiste des ronces.
La Mairie doit demander à la SDH de respecter la limite de propriété lors de la taille de la haie.

➤ Présence des ATSEM au Conseil d'école

Les parents délégués posent la question de la présence d'une ATSEM au Conseil d'école, considérant que les ATSEM font partie de la communauté éducative et qu'elles font le lien entre le temps scolaire et le temps extra-scolaire (garderie, cantine, temps entre la cantine et la reprise de la classe).

Leur participation au Conseil d'école est autorisée par les textes et conditionnée par une invitation du président du Conseil d'école.

La Directrice répond qu'elle est ouverte à une telle participation, mais que l'invitation d'une ATSEM au Conseil d'école il y a quelques années avait donné lieu à des remontrances de la part de la Mairie vis-à-vis de cette ATSEM, ce qui l'avait conduite à ne pas renouveler son invitation.

Mme Saulnier répond qu'elle n'était pas présente à cette époque et note la question.

Les parents délégués réitèrent leur souhait qu'une ATSEM participe au Conseil d'école pour répondre à des questions relatives au temps extra-scolaire.

Mise en place de la réforme des rythmes scolaires

- Les parents délégués interrogent la Mairie sur l'avancement de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

La Mairie répond que la dernière réunion impliquant les parents délégués a eu lieu début septembre ; depuis, des réunions de travail ont eu lieu avec la MJC ; des comptes-rendus ont été envoyés aux parents délégués qui doivent prendre position rapidement.

La Mairie indique qu'il faudra environ 35 animateurs pour assurer les activités périscolaires, et qu'il faut également prévoir les locaux pour les accueillir ainsi que les transports entre les écoles et ces locaux.

- La Directrice signale que l'école sera fermée le jeudi 14 novembre, les enseignantes et certaines ATSEM souhaitant manifester leur opposition à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Un service minimum est assuré par la Mairie pour la garderie et le temps scolaire.

La Mairie signale que la grève concerne aussi les services de restauration scolaire et que les dispositions sont différentes selon les écoles : il est donc nécessaire aux parents de se renseigner spécifiquement sur ce qui est prévu pour la classe de chacun de leurs enfants.